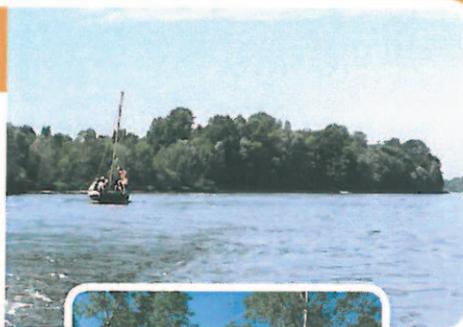


ÉVALUER L'IMPACT de ses actions



Le boisement par des peupliers, avec la présence d'une seule espèce, appauvrit les bords de Loire (Mauves-sur-Loire, Nièvre).



Rassemblement lors de la soirée Loire nature dans le secteur de Langeais (Indre-et-Loire).



Chantier de ramassage de déchets à Dampierre-en-Burly (Loiret).

Évaluer c'est comprendre

C'est au porteur de projet d'évaluer l'incidence de son action sur le site Natura 2000.

Tous les projets, quelle que soit leur ampleur, peuvent s'avérer impactants.

- **Le défrichage**, par exemple, peut dégrader des habitats ou porter préjudice à des espèces patrimoniales.
- **Une manifestation sportive ou culturelle** peut provoquer un dérangement pour certaines espèces. Des ajustements peuvent être proposés pour limiter les impacts. Renseignez-vous sur les listes des actions concernées.

Se poser la question est essentiel pour valoriser ces espaces dans le respect des enjeux environnementaux.



La pratique du canoë sur la Loire doit se faire dans le respect des milieux et des espèces (Loiret-et-Cher).

L'occupation du Domaine public fluvial

est soumise à évaluation d'incidence. En demandant le droit d'occupation, le porteur de projet doit informer des incidences de celle-ci.

Évaluer l'incidence de ses projets sur les sites Natura 2000, c'est rendre compatibles les enjeux socio-économiques et la préservation de la biodiversité.

www.natura2000.fr

Natura 2000 : les espaces protégés, les milieux remarquables, les sites d'intérêt communautaire (Directive Habitats) et les zones spéciales d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux).

